

Demandes de réservation : salles associatives et bus

Depuis janvier 2015, la Ville de Garges-lès-Gonesse met à disposition des salles dédiées pour l'organisation des événements des associations Gargeoises.

Réserver une salle municipale

Pour les associations dont le siège ou les activités se déroulent sur la commune uniquement, les salles suivantes sont à disposition :

- Espace Associatif des Doucettes,
- Salle Pasteur,
- Salle Neruda,
- Salle du Renouveau,
- Salle Mansart,
- Salle du Petit Rosne,
- Salle Gabriel Péri

Adresser votre demande par courrier à l'attention de Monsieur le Maire ou via l'adresse unique du CDRA (associations@villedegarges [dot] com) au moins 3 mois avant la date de réservation souhaitée. Vous recevrez une réponse uniquement par courrier dans un délai d'un mois maximum.

Pré-réservation d'une salle municipale pour les associations Gargeoises

En cas de réponse positive, les documents ci-dessous vous seront demandés :

- Un chèque de règlement de 152€ et un chèque de 1040€ (pour la réservation de l'EAD), au nom de l'association
- Un chèque de caution de 404 € pour les autres salles
- Votre attestation d'assurance responsabilité civile
- Règlement intérieur à retourner signé



Prêt de bus aux associations

La Ville de Garges-lès-Gonesse met à disposition gracieuse des associations gargeoises, des bus (de 33 à 55 places) dédiés à la location pour l'organisation d'événements.

Demande de cars :

Adresser votre demande par courrier à l'attention de Monsieur le Maire ou via l'adresse unique du CDRA (association [villedegarges \[dot\] com](mailto:villedegarges@villedegarges.com)), en précisant votre destination exacte (dans un rayon de 250km maximum), le nombre de passagers. Les frais de péages et de restauration du chauffeur étant à la charge de l'association.

Pour les associations (non sportives) :

Les bus sont mis à disposition uniquement les samedis et les dimanches.

Contact :

CDRA (Centre de Ressources pour les Associations)
1 avenue du plein Midi
Tel : 01 34 53 31 40

Horaires d'ouverture :

Du lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h30.

Jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 20h.

Pour les associations sportives :

Les bus sont mis à disposition uniquement les samedis et les dimanches sauf durant les congés scolaires. Seules les associations gargeoises et celles qui interviennent sur la Ville peuvent en faire la demande.

Contact :

Service des sports
Centre Commercial de l'Hôtel de Ville, 8 place de l'Hôtel de Ville
Tel : 01 34 53 32 48

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 17h15

Jeudi de 13h à 19h45 (dès 19h30, accès au Centre commercial uniquement par le Parvis de l'Hôtel de Ville)

Vendredi de 13h à 17h15

Informations complémentaires :

- Toute demande de réservation doit être faite par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, 8 Place de l'Hôtel de Ville, 95140 Garges-lès-Gonesse. Vous devrez préciser votre identité, vos coordonnées, la destination, la date de départ et d'arrivée, les horaires de départ et d'arrivée, les lieux de rendez-vous pour le départ et l'arrivée, l'objet de la manifestation, le nombre de personnes.
- Aucune confirmation de disponibilité ne sera communiquée par téléphone. Un courrier de réponse sera envoyé à l'adresse indiquée.
- La demande de location doit impérativement être formulée au minimum 3 mois avant la date souhaitée. Passé ce délai, la demande n'est pas susceptible d'aboutir.
- L'association prend en charge le repas du chauffeur, les péages et le parking bus.

Une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'association est obligatoire

**PRET DE BUS AUX
ASSOCIATIONS**

La Ville de Garges-lès-Gonesse met à disposition gracieuse des associations gargeoises, des bus (de 33 à 55 places) dédiés à la location pour l'organisation d'événements.

Demande de cars :

Adresser votre demande par courrier à l'attention de Monsieur le Maire ou via l'adresse unique du CDRA (association [villedegarges \[dot\] com](mailto:villedegarges@villedegarges.com)), en précisant votre destination exacte (dans un rayon de 250km maximum), le nombre de passagers. Les frais de péages et de restauration du chauffeur étant à la charge de l'association.

Pour les associations (non sportives) :

Les bus sont mis à disposition uniquement les samedis et les dimanches.

Contact :

CDRA (Centre de Ressources pour les Associations)
1 avenue du plein Midi
Tel : 01 34 53 31 40

Horaires d'ouverture :

Du lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h30.

Jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 20h.

Pour les associations sportives :

Les bus sont mis à disposition uniquement les samedis et les dimanches sauf durant les congés scolaires. Seules les associations gargeoises et celles qui interviennent sur la Ville peuvent en faire la demande.

Contact :

Service des sports
Centre Commercial de l'Hôtel de Ville, 8 place de l'Hôtel de Ville
Tel : 01 34 53 32 48

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 17h15

Jeudi de 13h à 19h45 (dès 19h30, accès au Centre commercial uniquement par le Parvis de l'Hôtel de Ville)

Vendredi de 13h à 17h15

Informations complémentaires :

- Toute demande de réservation doit être faite par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, 8 Place de l'Hôtel de Ville, 95140 Garges-lès-Gonesse. Vous devrez préciser votre identité, vos coordonnées, la destination, la date de départ et d'arrivée, les horaires de départ et d'arrivée, les lieux de rendez-vous pour le départ et l'arrivée, l'objet de la manifestation, le nombre de personnes.
- Aucune confirmation de disponibilité ne sera communiquée par téléphone. Un courrier de réponse sera envoyé à l'adresse indiquée.
- La demande de location doit impérativement être formulée au minimum 3 mois avant la date souhaitée. Passé ce délai, la demande n'est pas susceptible d'aboutir.
- L'association prend en charge le repas du chauffeur, les péages et le parking bus.

Une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'association est obligatoire

Contact

CDRA (Centre de Ressources pour les Associations)
1 Avenue du plein Midi
01 34 53 31 40

Horaires du CDRA

Du lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h30.

Jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 20h.